Région Ile-de-France - Département du Val d'Oise (95)
Commune de VALMONDOIS - INSEE : 95628

PLAN LOCAL D'URBANISME
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

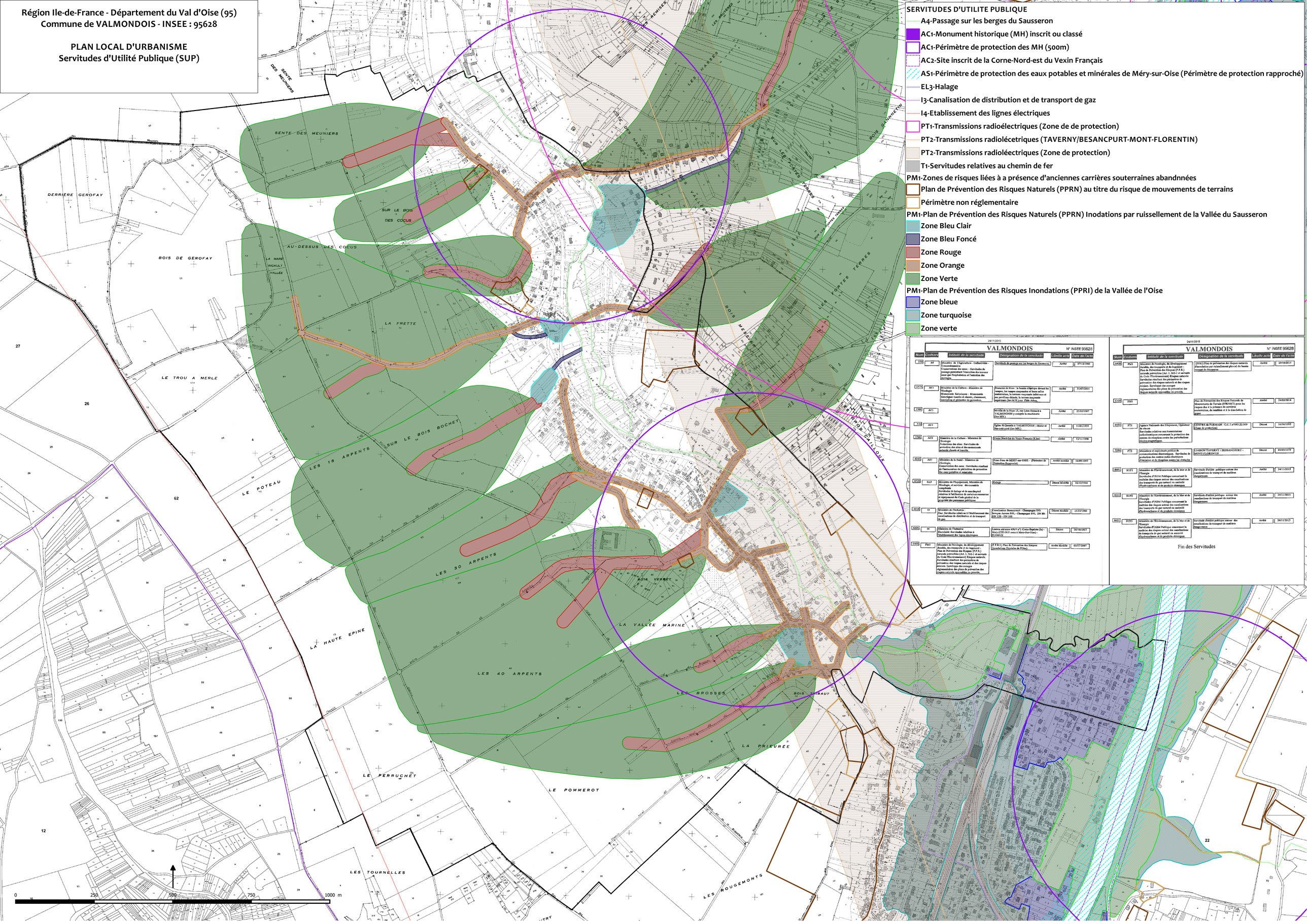

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A4-Passage sur les berges du Sausseron
- AC1-Monument historique (MH) inscrit ou classé
- AC1-Périmètre de protection des MH (500m)
- AC2-Site inscrit de la Corne-Nord-est du Vexin Français
- AS1-Périmètre de protection des eaux potables et minérales de Méry-sur-Oise (Périmètre de protection rapproché)
- EL3-Halage
- I3-Canalisation de distribution et de transport de gaz
- I4-Etablissement des lignes électriques
- PT1-Transmissions radioélectriques (Zone de de protection)
- PT2-Transmissions radiolécetriques (TAVERNY/BESANCPURT-MONT-FLORENTIN)
- PT2-Transmissions radioléectriques (Zone de protection)
- T1-Servitudes relatives au chemin de fer

PM1-Zones de risques liées à a présence d'anciennes carrières souterraines abandnnées

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) au titre du risque de mouvements de terrains
- Périmètre non réglementaire

PM1-Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inodations par ruissellement de la Vallée du Sausseron

- Zone Bleu Clair
- Zone Bleu Foncé
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Verte

PM1-Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de l'Oise

- Zone bleue
- Zone turquoise
- Zone verte

24/11/2015

VALMONDOIS N° INSEE 95628

Num	Codsov	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
1170	A4	Ministère de l'Agriculture - Collectivités locales. Conservation des eaux : Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux dont que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.	Servitude de passage sur les berges du Sausseron.	Arrêté	07/10/1882
1517S	AC1	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Monument historique : Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètre de protection.	Domaine de Stors : le bassin elliptique devant les rampes, les rampes monumentales et leurs salles interpilliers, la terrasse, monument inférieur et monumental, le bassin, le terrasse monumentale supérieure (Art M.H. 1 sur Plan Adonis).	Arrêté	31/07/2001
1500	AC1		Moulin de la Noue 13, rue Léon Jouhaud à VALMONDOIS y compris la machinerie (Inv MH.)	Arrêté	25/10/1987
1720	AC1		Eglise St Quentin à VALMONDOIS ; chœur et flèche-nord porte (Inv MH.)	Arrêté	5/10/1955
1760	AC2	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Protections des sites : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits.	Centre Bourg du Vexin Français (Ch.Inv)	Arrêté	22/11/1996
4243	AS1	Ministère de la Santé - Ministère de l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'autorisation de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Prise d'eau de MERY-sur-OISE - (Périmètre de Protection Rapproché)	Arrêté modifié	16/09/1997
4210	EL3	Ministère de l'Equipement, Ministère de l'Ecologie, et services économiques compétents Servitudes de halage et de marchepied relatives à l'utilisation de certaines ressources et dépeuplement du Code général de la propriété des personnes publiques	Halage	Décret Modifié	16/12/1964
4410	I3	Ministère de l'Industrie - Gaz. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.	Canalisation Beaumont - Champagne SA3; Jeroyan Auvers SA3, - Champagne SA3, 2IN Ø6-2IN 250 - 2IN 108	Décret Modifié	15/07/1983
5250	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	Liaison aérienne 63kV n°2 Croix-Baptiste (Ia) - Méry (CTE OLP, zone à Méry-Sur-Oise) - ELSENIUX.	Décret	06/10/1967
5400	PM1	Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des prescriptions de plans de prévention des risques naturels prévisibles. Spécifiques des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables au procédés.	(P.P.R.) Plan de Prévention des Risques Inondations (Servitudes de l'Oise)	Arrêté Modifié	03/07/2007

24/11/2015

VALMONDOIS N° INSEE 95628

Num	Codsov	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
5450	PM1	Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des prescriptions de plans de prévention des risques naturels prévisibles. Spécifiques des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables au procédés.	(PPRI) Plan de prévention des risques naturels d'inondation par ruissellement plu-vial. Du bassin versant du Sausseron	Arrêté	29/10/2015
5120	PM1		Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvements de Terrain (PPRGMT) pour les risques dus à la présence de carrière souterraine, de cambisis et à la dissolution de gypse	Arrêté	24/03/2014
6430	PT1	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	CENTRE de PARMAIN - C.C.T.n°095.22.009 (Zone de protection)	Décret	16/06/1993
7250	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	(LIAISON TAVERNY / BESSANCOURT - MONT-FLORENTIN	Décret	05/05/1979
8001	SUP1	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations des transports de gaz naturel ou assimilé (Hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8011	SUP2	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé (Hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8021	SUP3	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisation de transports de gaz naturel ou assimilé (Hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015

Fin des Servitudes